

Pays Thionvillois

KÉDANGE-SUR-CANNER

Budget, investissements prioritaires et rétrocession de voirie au Chardon lorrain



Une partie de l'espace rétrocédé. Photo RL Une partie de l'espace rétrocédé Photo RL

La dernière séance du conseil municipal a surtout permis de préparer le budget primitif de 2021 qui sera voté en mars. Du long débat d'orientation, il ressort que les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées dans le cadre d'une « progression limitée de la fiscalité locale ». À cet égard, le maire, Jean Kieffer, a précisé que « la taxe d'habitation est totalement supprimée, à partir du 1^{er} janvier 2021, pour 80 % des foyers kédangeois, et que les 20 % qui resteront assujettis bénéficieront d'un abattement. »

• Cimetière forestier

Le débat d'orientation budgétaire pour 2021 a également permis de dresser la liste des investissements prioritaires : la construction du périscolaire, l'isolation thermique de l'école élémentaire et le démarrage des travaux du cimetière forestier. Ce projet du cimetière sera présenté au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021 aux services de l'État sur la base d'une demande de subvention de 30 % pour un montant prévisionnel de 207 135 €.

• Un emprunt

Pour financer tous ces projets, le conseil a autorisé le maire à contracter un emprunt

auprès de la Banque postale de 450 000 € au taux fixe de 0,50 % sur 12 ans. « C'est la meilleure des trois offres reçues », a précisé le maire.

Un autre point a fait l'objet d'un débat soutenu, à savoir la rétrocession de la voirie de la tranche 2 du lotissement du Chardon lorrain d'une longueur de 150 mètres. À cet égard, le maire a évoqué l'absence de l'aire de jeux pourtant initialement prévue par le promoteur (SARL Travaux Multiples). Afin de permettre la libération de la caution des pétitionnaires, le conseil a autorisé le maire à signer l'acte de rétrocession.

Après avoir présenté l'historique de la construction par la communauté de communes Arc mosellan des périscolaires de Monneren et de Volstroff, le maire a soumis aux élus les procès-verbaux de rétrocession permettant le remboursement des sommes dues par les deux communes, approuvés à l'unanimité.

Avant de séparer, le conseil a adopté les nouvelles règles de tarification du marché local, et validé une motion de soutien à l'hôpital Legouest à Metz.

• X

XX